

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

lom de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
Garderie des Petits Lutins Inc. 909002					Le 17 mai 2023		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Halte des Grands lutins					(506) 480-0426		
Adresse				Į.			
Unité 2 385 rue Principale Nigadoo NB E8K 3R6							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Rachelle Roy Arseneau		Mentor en assurance de la qualité					
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour conforme	Date d'attestation de la conformité	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.		24(1)(g) 23		23 ma	ai 2023	17 mai 2023	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Un registre de présence du personnel est désormais insta Des photos furent envoyées à l'appui, aucun ratio ne fut p		l'étal	blisseme	nt.			
original signé par Rachelle Roy Arseneau			Le 17 mai 2023				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Yvonne Pelletier		Le 17 mai 2023					
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		Date					